



Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026-1012-09

MAIRIE DE SAINT AMAND MAGNAZEIX

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 2 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrice MIRGUET, Maire.

Président : M. MIRGUET

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS

Membres présents :

MIRGUET Patrice, TONIAL
Brigitte, PREVOST Christian,
PINET Geneviève, FEYSSAT

Bruno, AUPETIT Francis,
LANGLOIS Aurélie,

MACHINAUD Paul,
MASSARD Benoît.

Membres absents :

PIRES-ALVES Cécile donne procuration à PREVOST Christian, DELANGHE
Sibylle donne procuration à TONIAL Brigitte

OBJET : Pose panneaux solaire au préau et demande de CTD

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Amand-Magnazeix, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrice MIRGUET, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositifs d'aide du Conseil départemental de la Haute-Vienne au titre des Contrats territoriaux départementaux (CTD) ;

Considérant que la commune souhaite engager une opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école communale ;

Considérant que cette installation permettra de produire une partie de l'électricité consommée par les bâtiments communaux et notamment les équipements liés à l'école ;

Considérant que ce projet répond à la volonté de la commune de réduire ses dépenses énergétiques, de maîtriser ses charges de fonctionnement et de développer la production d'énergie renouvelable ;

Considérant que la commune envisage, à court terme, le **remplacement du système de chauffage de l'école communale ainsi que celui des logements communaux**, afin d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de réduire de manière significative les dépenses liées à leur fonctionnement ;

Considérant que la production d'électricité issue des panneaux photovoltaïques permettra d'accompagner cette évolution et de contribuer à la couverture des besoins électriques futurs de l'école et des logements communaux ;

Considérant que l'objectif de la commune est de mettre en œuvre, à court terme, un ensemble d'actions permettant de réaliser une **forte économie d'énergie**, de réduire les consommations et de maîtriser durablement les dépenses de fonctionnement ;

Considérant que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école permettrait de valoriser une infrastructure communale existante tout en contribuant à la transition énergétique de la commune ;

Considérant que le montant définitif de l'opération sera arrêté après réception et analyse du devis correspondants ;

Proposition de LAGELEC : 16284.00 €

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à installer 18 panneaux photovoltaïque avec 5 micros onduleurs **sur la toiture du préau de l'école communale**.

L'installation aura pour objectif de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire afin de répondre, en partie, aux besoins électriques de la commune.

La production d'électricité permettra notamment :

- de favoriser l'utilisation d'une énergie renouvelable ;
- de réduire la consommation d'électricité provenant du réseau ;
- de diminuer les dépenses énergétiques de la commune ;
- de mieux maîtriser les charges de fonctionnement liées à l'école et aux bâtiments communaux ;
- de valoriser le patrimoine communal existant ;
- de sensibiliser les élèves aux enjeux liés aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Le projet comprendra notamment la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques, ainsi que les équipements nécessaires à leur fonctionnement et à leur raccordement, selon les préconisations techniques qui seront définies avec l'entreprise retenue.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le plan de financement de l'opération est établi comme suit :

Dépenses	Montant HT
Fourniture et pose des panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école	13 634.00
Équipements et travaux nécessaires au fonctionnement de l'installation	2 650 .00
TOTAL DE L'OPÉRATION	16 284.00 €

Recettes prévisionnelles

Financiers	Montant	Taux
Conseil départemental de la Haute-Vienne – CTD	1 628.40 €	10%
Autofinancement communal	14 655.60 €	90%
TOTAL	16 284.00 €	100 %

Le montant définitif de la subvention sollicitée sera déterminé en fonction du montant des travaux retenus et des règles d'intervention du dispositif CTD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARTICLE 1 :

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le préau de l'école communale, destiné à produire une partie de l'électricité nécessaire aux équipements communaux, et demande de lancer l'étude du projet auprès du SEHV pour le remplacement du chauffage

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe du plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, lequel sera actualisé dès réception des devis définitifs.

ARTICLE 3 :

SOLLICITE auprès du **Conseil départemental de la Haute-Vienne**, au titre des **Contrats territoriaux départementaux (CTD)**, une subvention destinée à participer au financement de cette opération.

ARTICLE 4 :

Le montant définitif de l'opération et le plan de financement seront précisés après réception des devis et pourront être ajustés en fonction des dépenses réellement retenues et des aides obtenues.

ARTICLE 5 :

Le solde de l'opération non couvert par les subventions sera financé par les crédits inscrits au budget communal, en section d'investissement.

ARTICLE 6 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne et des autres financeurs éventuels, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 7 :

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne et des autres financeurs éventuels, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la délibération présentée.

Secrétaire de séance



Le Maire



Patrice MIRQUET

Certifiée exécutoire

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

En vertu de la présente

M. Maire certifie, sous sa responsabilité,

-informe que la présente délibération et d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).